

**CONSEIL COMMUNAL
AUBONNE**

Séance du mardi 1^{er} mai 2012

20h15

| | |
|---------------------|---|
| <u>Présidence</u> | M. Philippe Cretegny |
| <u>Secrétaire</u> | Mme Rose-Marie Regidor |
| <u>Scrutatrices</u> | Mme Catherine Berger Mme Pauline Rahmani |

44 Conseillers répondent à l'appel.

Sont absents :

Mmes Véronique Bezençon, Denise Imesch, Anne-Marie Piguet, Catherine Aellen, Marielle Gallay, Evelyne Lenoble, Anaïs Piguet, MM. Alexandre Liardet, Conrad Weiss, Nils Piguet, Christian Chevalier.

Se sont fait excuser :

Mmes Véronique Bezençon, Anne-Marie Piguet, Catherine Aellen, Marielle Gallay, Evelyne Lenoble, MM. Alexandre Liardet, Conrad Weiss.

Le quorum étant atteint, le président ouvre la séance en invoquant la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour tel que présenté est adopté à l'unanimité.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 mars 2012

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2012 est adopté sans modification (3 abstentions).

2. Communications du bureau

Le président donne lecture des lettres de remerciements de Mme Anaïs Piguet et de M. Alexandre Liardet, fleuris à l'occasion de leur anniversaire. Il annonce par ailleurs que Mme Piguet est l'heureuse maman d'une petite fille depuis la semaine dernière.

Le bureau électoral du second tour des élections au Conseil d'Etat a été efficacement présidé par le vice-président et M. Cretegny l'en remercie.

Le président relate la fête de la Caisse d'Epargne d'Aubonne qui célébrait dignement ses 175 ans le 4 avril dernier.

Finalement, il rappelle le marché de printemps ce prochain samedi et la traditionnelle fête du printemps à l'Arboretum le dimanche 6 mai.

3. Rapport de la commission sur le préavis No 5/2012 - Réorganisation de la Protection civile dans le canton de Vaud et en particulier dans le district de Morges

M. Olivier Burnet donne lecture du rapport de la commission.

En conclusion, la commission unanime prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

- autorise la Municipalité à adhérer à la nouvelle organisation régionale de la Protection civile de Morges (ORPC) et par là même d'abroger la convention de Aubonne-Rolle du 17 décembre 1997;
- accepte la convention de la nouvelle organisation régionale de Morges.

Le président ouvre la discussion.

M. Burnet répond à Mme Marie-Christine Saxer Studer que les bâtiments de Pré Baulan restent à disposition, mais cette question de gestion interne régionale ne concerne pas la réorganisation elle-même.

Le président fait voter l'assemblée, qui adopte les conclusions du rapport de la commission à l'unanimité.

M. le Municipal Muller remercie la commission pour son examen sérieux du dossier et le Conseil pour son appui. Il confirme que le fond ne change pas et qu'une solution a été trouvée pour les deux collaborateurs de l'ORPC Aubonne-Rolle.

4. Préavis No 6/2012 – Rapport accompagnant les comptes 2011 et rapport de gestion

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier donne lecture du rapport de gestion. Les rapports sont distribués aux Conseillers en fin de séance.

En conclusion, la Municipalité se réjouit de ce que les finances communales demeurent saines. La maîtrise de notre marge d'autofinancement reste la priorité qui permettra le maintien de notre situation dans l'avenir. La Municipalité remercie Mme Mottaz, MM. Golay et Warnery ainsi que tous les collaborateurs communaux qui lui ont permis de présenter ce beau résultat 2011.

Elle prie les Conseillers de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. adopte

- a) les comptes 2011 de la commune d'Aubonne faisant apparaître Fr. 26'010'033.87 aux recettes; Fr. 25'654'000.61 aux dépenses et bouclant ainsi après amortissements par un excédent de recettes de Fr. 356'033.26.
- b) le bilan de la commune d'Aubonne avec à l'actif comme au passif la somme de Fr. 39'119'951.-.

2. accepte la gestion de la Municipalité pour l'année 2011.

Cet objet est du ressort de la commission des finances ainsi que de la commission de gestion, dont le président rappelle la composition, soit :

M. Thierry Bertinotti, Mme Nicole Gabella, M. Jean-Daniel Aubert, M. Patrice Ansermet, M. Patrick Berger, M. Pierre André, M. Daniel Favre. Suppléants : Mme Marielle Gallay et M. Nils Piguet.

5. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Eric Muller signale que des génisses brouteront l'herbe dans l'écrin de verdure.

Le bois des Rochettes coupé sera broyé et évacué dès que le temps le permettra.

M. le Municipal Jean-Christophe de Mestral annonce que la pose du tapis final sur l'avenue du Clos d'Asper et les deux giratoires aura lieu le premier weekend de juin ; les déviations utiles seront mises en place.

Mme la Municipale Gisèle Burnet rapporte que les quatre cours de français dispensés aux étrangers par des enseignantes fidèles et dynamiques ont beaucoup de succès. Dans le courant de l'hiver, une personne spécialisée dans l'enseignement aux gens illettrés pourrait être recrutée.

Des photos de classe, des films et tout document figurant la mémoire vivante d'Aubonne sont recherchés pour animer le stand de la Commune de la prochaine Aubonn'Expo.

En tant que membre cotisant du musée de Ballenberg, la Commune bénéficie d'une carte de douze entrées, à disposition des membres du Conseil à la réception de l'Hôtel de Ville.

M. le Municipal Michel Crottaz invite les Conseillers à venir nombreux à l'ouverture de la piscine qui fête cette année ses quarante ans. Un apéritif y sera offert le 12 mai dès 11h.

M. le Syndic Luc-Etienne Rossier informe que les réunions d'Aubonne+ se poursuivent. Ce groupe de communes réfléchit à l'avenir de notre région et analyse des pistes de collaboration à développer dans des domaines tels qu'administration, épuration, déchets, sécurité et prévention.

M. Rossier, qui s'est entretenu avec la direction de Merck Serono, relève que si les perspectives pour Aubonne sont correctes pour 2012, aucune prédiction ne peut être faite pour l'avenir. Aujourd'hui, la situation, que la Municipalité suit avec attention, semble sous contrôle et la collaboration se poursuit. La marge de manœuvre de la Commune est très étroite. Elle n'a aucun pouvoir sur les décisions des entreprises, elle ne peut qu'offrir des conditions de production qui soient compétitives, conditions

propices à un développement économique intéressant (approvisionnement en eau, en énergie, mise à disposition de terrains pour d'éventuelles extensions).

M. le Syndic annonce que M. Warnery a quitté les services de la Commune au 30 avril et que M. Sylvain Rochat a été désigné chef du service technique. Par ailleurs, un nouveau poste de chef de projets a été créé pour trois mois dans un premier temps ; M. Hubert de Mestral, frère aîné de Jean-Christophe, aura cette fonction de conseiller auprès de la Municipalité.

6. Questions et vœux

Pour M. Charles Gabella, le seuil acceptable de trafic de poids lourds à travers Aubonne est largement dépassé. Outre les nuisances causées, M. Gabella relève le danger que représentent les camions roulant à tombeau ouvert dans le vallon de l'Aubonne. La situation est grave et il prie la Municipalité de prendre sans tarder des mesures de prévention avant que survienne un accident mortel.

M. le Municipal de Mestral confirme que ce problème préoccupe en permanence la Municipalité, qui prend bonne note de ces remarques. La Commune n'a pas juridiction directe sur cette route cantonale mais, à chaque occasion possible, elle entame des discussions avec les autorités et les députés pour faire avancer le dossier afin de diminuer ou dévier ce trafic.

A la demande de M. Pascal Lincio, M. le Syndic indique que la situation de l'approvisionnement en eau est normale. Des tests sont actuellement en cours au puits de la Reculannaz où des matières ferrugineuses se dégagent quand l'eau est soutirée par pompage ; des évaluations détermineront s'il convient de traiter ces matières ou s'approvisionner à l'extérieur et ne travailler avec le puits que dans son artésianisme.

M. Marcel Schwab fait une remarque à propos de la place de parc privée le long de l'avenue du Clos d'Asper, régulièrement utilisée par des contrevenants. Ce problème a été soulevé en Municipalité et M. le Municipal Crottaz va s'en occuper ; M. le Syndic précise qu'une convention prévoit l'usage de ce parking lorsque l'abri de protection civile est utilisé ou lors de manifestations.

Mme Marie-Christine Saxer Studer considère la gare des bus peu accueillante et demande si une salle d'attente pourrait être aménagée dans les locaux de l'ancien magasin Duffour. M. le Syndic rappelle toutes les déprédations faites à la gare et déclare qu'il n'y a, à court terme, aucun projet de salle d'attente à la gare même, propriété de la Sefa. Des locaux pour les usagers des transports publics sont envisagés vers le poids public.

M. Charles Gabella fait savoir que la commission consultative appelée à étudier la politique d'enlèvement et de traitement des déchets, dont les idées initiales vont dans le sens des propositions d'une commission du Grand Conseil, a remis ses conclusions à la Municipalité qui va prendre des mesures concrètes.

M. Vladimir Mange remercie la Municipalité d'avoir fait tracer une ligne blanche sur la route d'Allaman. D'autre part, il invite la Municipalité à aller voir la nouvelle piste de skate près du centre des jeunes d'Etoy, qui remporte un franc succès.

Le Melting Pot Festival a été une réussite. Plus de 800 personnes y ont participé et M. Josselin Meylan remercie la Municipalité pour son appui et les employés communaux pour leur collaboration. Par ailleurs, il appuie la requête de M. Mange quant à la piste de skate.

Mme Saxer Studer annonce une production de la troupe les Artpenteurs, « le trésor de la Sierra Madre », les 9 et 11 mai prochain au Chêne. Ce spectacle soutenu par la Commune sera présenté à de nombreuses classes d'Aubonne et de St-Prex.

M. le Municipal Muller informe M. Olivier Burnet que la forêt sous l'ancien lac artificiel appartient à la Sefa ; les billes coupées sur ce terrain pentu seront évacuées à l'aide d'un système de câble grue.

M. le Syndic explique à M. Daniel Blanchard que la Municipalité préfère calmer le jeu et ne pas s'exprimer à propos du droit de réponse de M. Mercier paru dans la presse locale au sujet de l'Esplanade.

Le président lève la séance à 21h10 et donne rendez-vous aux membres du Conseil à la fin du mois.

Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Ph. Creteigny

R.-M. Regidor